

# CHARTRE DE L'INTERNAT BIGNON



L'internat Saint Joseph est **l'internat du collège-lycée Bignon de Mortagne-au-Perche accueillant filles et garçons de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale**. Il est confié à la protection de Notre-Dame de Confiance.

Il est sous la responsabilité du chef d'établissement M. Lepleux et de son adjoint de direction M. Perrier qui en délèguent l'accompagnement éducatif, pédagogique et spirituel à un membre de la Communauté Saint-Martin, don Adrien Alric, nommé pour cette mission par l'évêque de Séez.

L'encadrement éducatif est constitué du responsable d'internat et des éducateurs.

*Quant à Jésus, il grandissait en sagesse, en taille et en grâce,  
devant Dieu et devant les hommes (Lc 2,52).*

L'adolescent, comme toute personne humaine, est constitué d'un corps, d'un esprit et d'une âme. Afin de bien grandir, il faut permettre au jeune de développer ensemble ces trois dimensions essentielles.

Jésus, comme chaque homme, a eu besoin de l'assistance de ses parents et de nombreux adultes pendant ses années de croissance. Comme tous petits d'hommes, Il a dû grandir en taille (le corps), en sagesse (l'intelligence) et en grâce (l'âme).

Notre maison, inspirée par la pédagogie salésienne et scout, a pour objectif d'aider ses pensionnaires à grandir dans cette triple dimension afin de devenir, selon les capacités de chacun, les adultes engagés et responsables dont notre monde a tant besoin.

## « Il grandissait en taille » : *Construire son humanité*

- ★ A l'égard des responsables de l'internat, je cultive un dialogue confiant sur la base de la politesse et de l'écoute mutuelle. Je rencontre régulièrement le responsable afin de faire un point sur ma vie humaine, intellectuelle et, si je le souhaite, spirituelle.
- ★ Si je suis un « aîné » (1ère-Terminal) ou « capitaine » (réfèrent nommé par le responsable), je me dois de rapporter régulièrement l'esprit de la maison et de mes camarades. Je fais honneur à la confiance qui m'est faite en ayant à cœur de porter l'internat par une vie commune exemplaire, d'être soucieux de chacun à la manière d'un grand frère ou d'une grande sœur, de porter dans la prière la croissance de tous.
- ★ Si je suis chef de chambre, je veille à la bonne ambiance de la chambrée, à l'organisation de la décoration en accord avec les éducateurs, au respect de chacun, à l'ordre et à la propreté de la chambre. Je met tout en œuvre pour faire respecter les temps de lecture avant le coucher et le silence de la nuit. (Les collégiens doivent être dans leur lit avec un livre et en silence à 21h15 pour une extinction des feux à 21h30, les secondes à 22h et les Premières-Terninales à 22h15).
- ★ Je respecte le rythme communautaire par la ponctualité et la réponse prompte aux consignes de rassemblement qui a lieu chaque soir à 20h sur le perron de l'internat.
- ★ Je bannis tous propos vulgaires, humiliants ou racistes, à l'égard du prochain, notamment pour tout ce qui touche à l'apparence du corps. Je sais remercier, demander et recevoir le pardon.
- ★ Je sais signaler aux responsables de l'internat qu'un camarade est dans la peine ou en difficulté, surtout si je suis son aîné. Sans aucunement cultiver l'esprit de délation, je sais avertir les aînés ou capitaines, ou directement le responsable de l'internat, d'une situation scandaleuse, qui porte atteinte aux personnes et aux biens de l'internat.
- ★ Je respecte le bien d'autrui (casiers, lieux de rangement personnels et objets personnels). Je sais que tout emprunt sans permission du propriétaire peut être considéré comme vol. Je sais que l'internat considère tout vol comme motif à sanction sévère, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- ★ Je respecte aussi les biens communs de l'internat (matériel, mobiliers et disposition des lieux). Toute dégradation involontaire oblige en conscience à se signaler immédiatement aux éducateurs. Toute dégradation non assumée ou volontaire sera sanctionnée et la facture des frais de réparation sera transmise aux parents.
- ★ J'apprends à cultiver un esprit d'ouverture aux autres dans l'établissement et je cherche à participer à la vie de l'établissement en m'impliquant dans le bon esprit en cours et lors des temps libres.
- ★ Lorsque je suis autorisé à sortir en ville, je n'oublie pas que je représente Bignon. Si je me rends à la Maison Paroissiale, je respecte le lieu et m'efforce de le laisser dans l'état dans lequel je l'ai trouvé.
- ★ J'ai un esprit spontané de service. J'accomplis mes services d'internat avec exactitude et application en ayant conscience de participer au bien commun de la maison.
- ★ Je respecte ma santé en n'apportant aucune boisson alcoolisée ou substance illicite dans l'enceinte de l'internat. On pourra apporter un supplément de nourriture ou de boissons pour des occasions ponctuelles, notamment les anniversaires ou les fêtes et toujours avec l'accord ponctuel et explicite du surveillant. Aucune nourriture ou boisson n'est stockée dans les chambrées. Je ne gaspille pas la nourriture et je fais un effort pour goûter à tous les plats.
- ★ L'usage de la cigarette, traditionnelle ou électronique, n'est pas permis dans la vie de l'internat à moins que les parents n'en donnent explicitement l'autorisation. En cas de permission uniquement pour les lycéens, le paquet et le briquet seront rendus au surveillant à

l'arrivée à l'internat. Toute possession passive de tabac, briquet, cigarette traditionnelle ou électronique dans l'enceinte de l'internat est considéré comme tabagisme. Il est autorisé de fumer dans un endroit précis en demandant l'autorisation et toujours seul.

- ★ Les chambres sont fermées le matin à 7h45 et elles ne sont ouvertes le soir qu'à 20h30.
- ★ Je sais rester ouvert à la vie du groupe en n'utilisant aucune enceinte, écouteurs ou autre instrument de musique personnel dans la vie de l'internat hormis ceux qui sont mis à la disposition de tous ou avec l'autorisation d'un éducateur.
- ★ Pour de nombreuses raisons, notamment la vie commune, la disponibilité aux autres et le sommeil, il n'est pas permis de garder avec soi *téléphones portables et/ou tablettes*. Ils doivent être rendus au surveillant à l'arrivée à l'internat et peuvent être rendus au pensionnaire le matin (lycéens seulement) si nécessaire et selon ce qui est convenu avec les parents en début d'année. On rendra spontanément le portable et autres outils électroniques dès l'arrivée à l'internat en le déposant dans le casier des portables. Il n'est pas permis de garder avec soi que les batteries de recharge des portables, qui pourront être rechargées dans les chambrées. L'usage du téléphone est autorisé à certains moments définis par le responsable de l'internat. Dans tous les cas, ils sont interdits dans les chambres.
- ★ Je veille à la propreté de mon corps et de mon lieu de vie. Une douche par jour s'impose à tous.
- ★ Je respecte la pudeur due à mon corps, à mes paroles et à mon regard, en particulier par ma tenue lors du coucher. Lorsque je suis en pyjama, je ne peux sortir de ma chambre que si je suis couvert.
- ★ Je sais que l'intrusion dans l'internat de revues ou images blessant la beauté et la pureté du corps, de même que des attitudes indécentes, notamment dans les chambrées, sont immédiatement motifs à sanction.
- ★ Je respecte les consignes de sécurité et je sais signaler au surveillant toute anomalie.
- ★ À l'internat, on adoptera un *dress code* signifiant notre appartenance à cette maison. Il sera composé d'un pantalon bleu marine, d'une chemise blanche et du *sweat* de l'établissement. Ne pas porter correctement ce *dress code* est signe du peu d'intérêt que l'on porte à la maison et à ce qui s'y vit.
- ★ L'internat conseille à tous les pensionnaires de confier les affaires personnelles précieuses au surveillant dès leur arrivée à l'internat. Si cela n'est pas fait, les objets sont sous la responsabilité du pensionnaire.
- ★ Je sais réparer mes erreurs, et s'il y a lieu, je reçois la sanction donnée avec docilité et vérité.
- ★ Les sanctions ne sont données qu'en cas de nécessité. On favorisera la prévention et l'adhésion réfléchie au règlement. On prendra le temps d'expliquer la justesse des sanctions et on encouragera l'esprit de réparation (Cf. Annexe à la charte).

### **« Il grandissait en sagesse » : Construire son intelligence**

- ★ Je prends soin de mon intelligence en m'appliquant à l'étude et en suivant la charte de l'étude.
- ★ Hormis l'ordinateur à disposition de tous, réservé à l'usage des mails personnels et à l'étude, il n'est pas permis d'apporter à l'internat d'ordinateur portable en dehors de celui mis à disposition par la Région (dont l'utilisation en étude est exceptionnelle et soumis à moins de 30 min par étude pour des besoins pédagogiques). On veillera à favoriser les recherches et travaux personnels sur internet au domicile de chacun.
- ★ Je cultive le silence dans les études afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions.

- ★ Je cherche à mettre en application les méthodes de travail qui me sont conseillées. Pour cela, je m'aiderai du fichier méthodologique et du carnet de suivi des études que je dois avoir avec moi lors de chaque étude.
- ★ Je n'oublie pas que l'objectif de mon travail est d'acquérir une plus grande autonomie chaque jour. Les éducateurs sont là pour m'y aider.

**« Il grandissait en Grâce » : Construire son âme**

- ★ Je peux m'associer à la prière commune du soir ou du matin ainsi qu'à la messe quotidienne, et à la messe du mercredi soir. Les autres jours, je peux assister librement à la messe ou à l'adoration quand elles sont proposées.
- ★ En accord avec ma famille et le curé de ma paroisse, je peux me préparer aux sacrements d'initiation : Baptême, Eucharistie, Confirmation, ou me préparer à la Profession de Foi. Je peux être initié au service de l'autel.
- ★ A moins que je ne profite déjà de cette aide dans ma paroisse ou mon aumônerie, à partir de la 1<sup>ère</sup>, je peux demander un accompagnateur spirituel auprès d'un prêtre de Mortagne ou de Montligeon.
- ★ Par une attitude positive et respectueuse, je favorise le silence et l'intériorité pendant les temps de prière, les grands aidant les petits par leur attitude exemplaire.
- ★ Je prends soin de ma formation chrétienne en participant activement aux enseignements du soir qui me sont proposés.

*Signature du pensionnaire*

*Nous avons pris connaissance de cette charte et de son annexe et engageons notre fils à la suivre de son mieux avec notre aide.*

*Signature des parents*

## **Annexe à la charte de l'internat**

### **Les sanctions**

**La privation de téléphone portable** : la non-reddition du téléphone portable encourt immédiatement une suspension de possession du téléphone pour une semaine ou plus si récidive. Le téléphone est gardé en possession de l'internat et n'est rendu que pour le retour à domicile.

**Les TPC du mercredi après-midi** (Travaux Pour la Communauté) sanctionnent les manquements occasionnels ou regardant des aspects secondaires de l'éducation. Ils sont effectués pendant le temps de détente le mercredi après-midi.

**Les colles le mercredi après-midi** (2h de travail personnel sur copie en bonne et due forme, à faire signer par les parents) sanctionnent les manquements touchant à l'insolence, à l'attitude provocatrice, à la mauvaise volonté répétée dans un aspect, même mineur, du règlement, à un travail bâclé, au refus d'obtempérer à un ordre, au non-respect du matériel (exemple : détérioration du matériel d'un camarade ou de l'internat, retards répétés en étude...)

### **Les préventions**

**L'avertissement de discipline** : Courrier adressé aux parents qui veut les avertir sur une logique de sanction ou d'attitude négative de leur enfant et qui prévient de sanctions plus fortes si les choses ne s'améliorent pas.

**Le conseil d'éducation ou d'alerte** : Il réunit l'aumônier principal avec les éducateurs de l'internat concernés (assistant, surveillant de nuit, d'étude). Les parents sont informés de la tenue de ce conseil auquel leur enfant est convoqué et reçoivent un bilan de ce conseil. Il a pour but de prévenir une situation disciplinaire périlleuse dont la prochaine étape est le conseil de discipline.

### **Le conseil de discipline**

Le chef d'établissement peut convoquer un conseil de discipline restreint (sans parents) ou élargi (avec convocation des parents) qui peut donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive (exemple : insulte à l'égard d'un éducateur, désobéissances répétées, détérioration grave et volontaire du matériel...).

Pour un motif grave, **l'exclusion provisoire ou définitive** peut être décidée à tout moment par le chef d'établissement.

Parmi les motifs graves, l'internat regarde comme incompatibles au bien commun de la maison toute atteinte à la sécurité et à la pudeur, ainsi que toute intrusion de tabac ou alcool.

Ce présent document est donné aux pensionnaires au terme de la première semaine et rendu à l'aumônier principal au retour à l'internat.

Je veux participer à l'esprit de la maison en faisant de mon mieux, pour mon bien et celui de mes amis pensionnaires, pour respecter cette charte. J'ai pris connaissance de son annexe.